

Septante cinq ans d'activité hors service

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **14 (1938-1939)**

Heft 17

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-709055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si, par exemple, le sous-officier, dit simplement: «Fermez la porte!» ou s'il ordonne: «Il faut balayer le corridor!» sans désigner auparavant un homme pour le faire, l'ordre ne sera certainement pas exécuté pour la raison bien simple que chacun pensera que l'ordre donné concerne un autre que lui.

Le seul fautif, en l'occurrence, sera donc le sous-officier lui-même. (A suivre.)

Septante cinq ans d'activité hors service

Alors que des troubles politiques menaçaient de dégenérer en luttes armées dans les murs de Zurich, quelques sous-officiers se réunissaient dans le bâtiment de la corporation *Zum gaelen Schaf* à Zurich pour fonder une société de sous-officiers, persuadés qu'ils étaient que seule une armée entraînée et forte pouvait garantir l'ordre et la tranquillité. Elle comprenait les membres habitant les quartiers de la ville de la Limmat et des alentours. C'est ainsi que fut créée en mars 1839 la première société de sous-officiers en Suisse, dont le principal but fut l'activité militaire hors-service. Cette heureuse initiative fut en somme le début de la formation de la grande et importante Association suisse de sous-officiers, qui compte aujourd'hui 130 sections avec plus de 17,000 membres et dont l'on s'apprête à fêter les 20/21 mai prochain le 75^e anniversaire de sa fondation.

C'est le sentiment du devoir à accomplir vis-à-vis de leur patrie qui guida les fondateurs et tous ceux qui, au cours d'un siècle, les cent ans y sont puisque la première section de sous-officiers vit le jour en 1839, se sont dévoués pour que brille d'un éclat toujours plus grand l'ASSO. Non contents de maintenir l'esprit de camaraderie qui doit régner au sein de notre armée, les sous-officiers ont compris qu'il fallait encore se retrouver, chacun avec son arme, sur le terrain ou au stand, et que, d'autre part, ils avaient pour mission de servir d'intermédiaire entre le peuple et l'armée. Cette mission, ils l'ont remplie autrefois et ils la remplissent aujourd'hui comme ils le feront demain.

Ne méritent-ils pas que, au seuil d'une nouvelle étape à parcourir, les jeunes accourent nombreux pour apporter leur force et leur aide à la noble tâche à accomplir?

Le but de cette tâche a toujours été de servir l'armée et la patrie. Et pour l'atteindre, des cours et des exercices pratiques et théoriques ont eu lieu pour chaque arme et chaque discipline. On a encouragé la formation pré-militaire de la jeunesse en lui inculquant les principes sains qui sont à la base de la vie d'un soldat. Il suffit du reste de jeter un coup d'œil sur le calendrier de travail de l'ASSO pour juger de l'œuvre déjà accomplie.

Ce fut aussi dans les mauvais moments, là où un certain défaitisme se laissait sentir, que l'action des sous-officiers se révéla bienfaisante et génératrice d'un sentiment patriotique non point exalté, mais profond, durable... C'est à ce moment qu'ils hissaient le drapeau à croix blanche sur fond rouge, faisant battre chez chacun le cœur d'un Suisse.

Aussi, est-ce avec émotion que les 20/21 mai, à Chaux-de-Fonds, ils hisseront une fois de plus ce drapeau respecté par le monde entier, bien qu'il ne représente qu'un tout petit pays, pour commémorer, à l'occasion de l'assemblée annuelle des délégués, les 75 ans d'activité hors service de leurs sections groupées sous le giron de l'ASSO.

Puisse cette fête, dans sa grande simplicité, renforcer encore le lien qui unit le peuple et l'armée.

Petites nouvelles

Il n'y a pas si longtemps qu'un officier supérieur fribourgeois s'indignait à juste titre, dans la presse de son canton, de deux annonces parues dans les journaux. Toutes deux, elles offraient des places de domestiques de campagne à condition que les candidats soient exempts du service militaire. Dernièrement encore, nous avons relevé une annonce du même genre et cela nous amène également à protester avec la dernière énergie contre de tels procédés. Nous connaissons certes les difficultés de l'heure présente, qui sont du reste les mêmes pour chacun de nous, mais nous méconnaissons le droit que s'arrogent certains employeurs, qui se targuent par ailleurs d'être de bons citoyens, de créer des injustices si flagrantes.

Le boycott de leurs produits devrait être la seule récompense digne de la petitesse des sentiments dont ils font preuve à l'égard de ceux qui, plus que tous autres, et ce sont nos soldats, méritent d'être encouragés et aidés.

Rappelons que par suite de la prolongation de la durée des cours de répétition, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur le remplacement du service manqué. C'est ainsi que les nouvelles dispositions stipulent que les militaires licenciés ou évacués sur l'hôpital avant la fin des cours de répétition doivent remplacer ce service par un autre cours de répétition si le licenciement ou l'évacuation a eu lieu dans les dix premiers jours, y compris le jour d'entrée au service, mais non pas les jours du cours de cadres. En revanche, le cours de répétition est considéré comme accompli par le militaire qui est porté présent le onzième jour à la diane.

Une enquête faite auprès des conscrits sur les genres de sports pratiqués, depuis la sortie de l'école obligatoire, en qualité de membres ou non de sociétés, a donné des renseignements intéressants sinon concluants.

En effet, sur 29,300 conscrits, 27,500 soit le 93,8 % ont déclaré pratiquer des sports. Près de 90 % des conscrits examinés pratiquaient l'emploi de la bicyclette, mais plus de la moitié ne savaient pas nager (et la Suisse est pourtant le pays des lacs).

Le ski avait déjà conquis 45 % de ces jeunes gens, tandis que 6188 seulement se sont livrés, plus particulièrement au sein de sociétés, à l'exercice de la gymnastique. Près de 5000 jeunes gens ont déclaré effectuer des excursions, des ascensions et se livrer à l'alpinisme en haute montagne; 3952 étaient amateurs de football, 3380 de patinage, 2788 d'athlétisme léger, 1492 d'équitation, 1343 pratiquaient l'aviron, 1213 le handball, 1008 la lutte suisse et libre. 773 jeunes gens étaient éclaireurs, 626 faisaient du tennis, 521 se livraient à la marche, 413 à la boxe, 402 pratiquaient le canoë, 353 le hockey sur glace, 275 le hornuss, 143 étaient pontonniers, 115 s'adonnaient à l'escrime, 85 au hockey sur terre, 71 maniaient les poids et haltères.

Enfin, on a constaté que le 89,7 % des jeunes gens faisant de la gymnastique étaient membres d'une société.

Il n'est pas rare d'entendre dire que les engins blindés et, plus généralement les troupes motorisées ont enlevé à l'infanterie son rôle prépondérant dans la bataille, où elle fut toujours l'arme de la décision. C'est là une affirmation qui ne se justifie pas. Les enseignements de la guerre mondiale, auxquels s'ajoutent ceux de la guerre d'Espagne et du conflit sino-japonais permettent, au contraire, de conclure que l'infanterie n'a jamais abdiqué son rôle de premier plan et qu'elle seule continue à décider de la victoire ou de la défaite. Il est bien évident que toute armée moderne ne saurait se passer d'armes automatiques et d'engins blindés. Malgré cela, l'infanterie demeure l'arme du succès. En effet, seul le fantassin est en mesure de conquérir et de conserver le terrain. Les autres armes ne peuvent que faciliter à l'infanterie sa progression et l'occupation de ses objectifs, en l'aidant à neutraliser ou à détruire les troupes ennemies. De même, l'exploration aérienne ou terrestre la mieux préparée risque d'être inopérante si elle n'est pas exploitée par l'infanterie. L'artillerie la plus puissante et la mieux réglée ne saurait réaliser à elle seule aucun succès sans une action d'infanterie. Les engins blindés, quelle que soit leur efficacité, ne sont eux-mêmes que des collaborateurs du fantassin. Les troupes motorisées offrent certes l'avantage de la mobilité, mais dès qu'il s'agit de leur intervention tactique, elles sont obligées d'abandonner leurs camions et de combattre à pied. Il en est de même de la cavalerie. Toute action de guerre est par conséquent inconcevable si elle ne s'appuie pas sur une infanterie bien entraînée et manœuvrière. Il importe donc qu'on s'incorpore dans cette arme les meilleurs éléments de la nation, car la valeur d'une armée se mesure à celle de son infanterie.